



OFFRE DE RECRUTEMENT

La Fédération des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Gironde recherche un(e) :

AGENT DE DEVELOPPEMENT « GARDERIE » (H/F)

DESCRIPTIF DU POSTE

Sous la responsabilité du Président et sous l'autorité de la Directrice Générale des Services et du responsable du Pôle Technique chargé du développement du loisir pêche, l'Agent de développement aura pour mission principales d'assurer la surveillance du domaine départemental et de faire appliquer la réglementation pêche en Gironde. Il pourra participer aux suivis scientifiques de la Fédération par la collecte de données sur le fonctionnement des écosystèmes aquatiques.

MISSIONS PRINCIPALES

Dans le cadre de ses missions le chargé de développement aura en charge de :

1. Participer aux actions de police de la pêche :
 - a. Surveillance du domaine départemental et du respect de la réglementation pêche.
 - b. Rédaction et suivi des procès-verbaux d'infractions à la police de la pêche
 - c. Animation et accompagnement du réseau des gardes-pêche-particuliers bénévoles des AAPPMA.
 - d. Participer à la formation des futurs gardes-pêche-particuliers
 - e. Information, sensibilisation et conseils aux pêcheurs et au public.
 - f. Sensibilisation du public à l'environnement et à la protection des milieux aquatiques.
 - g. Participer à la gestion administrative du pôle « garderie »

2. Gestion de la réglementation :
 - a. Suivi de la réglementation de la pêche de Loisir
 - b. Participer à faire évoluer la pratique de la pêche via des changements de réglementation en lien avec les directives du pôle Développement du Loisir pêche et les orientations prises par la Fédération
 - c. Participer au suivi des arrêtés pour les AAPPMA (manifestation, réserve, no kill, ...)
 - d. Participer à la veille réglementaire
 - e. Répondre aux différentes sollicitations (pêcheurs, AAPPMA, collectivités, administrations ...) en matière réglementaire

3. Suivi des perturbations :
 - a. Constater, informer et alerter les services de l'état en cas de perturbations avérées (pollutions, ...)



MISSIONS SECONDAIRES

4. Participer aux suivis scientifiques liés aux programmes de gestion des milieux aquatiques :
 - a. Inventaires scientifiques de suivi de la faune piscicole en Gironde (pêches électriques, engins passifs, passe à poissons),
 - b. Et plus généralement toutes actions nécessitant un appui technique.

5. Participer aux entretiens des propriétés fédérales :
 - a. Nettoyage et entretien des parcours de pêche
 - b. Utilisation de matériel (tronçonneuse, débroussailleuse ...)

COMPETENCES

- Maîtriser et savoir appliquer la réglementation liée à la police de la pêche.
- Connaissance des milieux aquatiques et de la faune piscicole
- Expériences de terrain : mise en œuvre de protocoles d'inventaires (habitat, faune, flore)
- Connaissances halieutiques et de l'exercice de la pêche (techniques, législation...)
- Maîtrise des outils informatiques et de bureautique (Excel, Word...)
- Rédaction de notes et de rapports
- Utilisation du matériel de pêche électrique - BE manœuvre

PROFIL

- **Diplôme requis** : BAC + 2 – Gestion et Protection de la Nature (GPN). L'assermentation Garde Pêche Particulier serait un plus.
- **Expérience** : Débutant accepté.
- **Disponible (travail fréquent le week-end y compris dimanche, jours fériés et la nuit)**
- **Aptitude pour le travail de terrain, bonnes capacités physiques**
- **Bonne capacité en expression orale et de communication, pédagogue**
- **Autonome, organisé et rigoureux**
- **Aisance relationnelle et aptitude au travail en équipe**
- **Savoir négocier en situation difficile (contrôle)**
- **Savoir respecter la confidentialité**
- **Capacité de synthèse, de transmission des connaissances**
- **Permis de conduire B indispensable**
- **Permis bateau côtier et/ou fluvial appréciés**

CONDITIONS DE TRAVAIL

- **Intitulé du poste** : Agent de développement
- **Niveau** : III échelon 1 de la CCN structures associatives pêche de loisir et protection milieu aquatique
- **Cadre d'emploi** : CDD 12 mois
- **Période d'essai** : 1 mois
- **Temps de travail** : complet 35 heures – Travail fréquent les weekend, jours fériés et de nuit



- **Localisation géographique :**
Siège Social FDAAPPMA33
10 ZA du Lapin
33750 BEYCHAC ET CAILLAU
- **Prise des fonctions :** dès que possible
- **Rémunération :** 1 933.64 € brut mensuel (avantages : 13^{ème} mois, tickets restaurant, intéressement)

ORGANISME EMPLOYEUR

Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche
et de Protection du Milieu Aquatique de la Gironde (FDAAPPMA 33)
Siège : 10 ZA du Lapin, 33750 Beychac et Caillau
Président : D. BOURDIE

La Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Gironde (FDAAPPMA 33) est une association loi 1901 chargée de coordonner les actions de 50 associations (49 AAPPMA + 1 ADAPAEF) sur le département de la Gironde. Ses missions de protection des milieux aquatiques et de développement du loisir pêche sont d'intérêt général.

La FDAAPPMA33 est dirigée par un conseil d'administration composé de 15 membres élus dont 2 membres de droit issus de l'ADAPAEF, chargés de définir la politique de la structure. Elle emploie 24 salariés.

CANDIDATURE

Les candidatures sont à adresser à :

Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche
et de Protection du Milieu Aquatique de la Gironde
10 ZA du Lapin
33750 Beychac et Caillau
05 56 92 59 48 – contact@peche33.com

DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES : 31/12/2024

Renseignements complémentaires :

Ingrid BAILLOT – Directrice Générale

Tel : 05 56 92 59 48

Adresse électronique : contact@peche33.com